

## Animal de compagnie

- Avoir un chien ou un chat : quelles sont les règles ?
- Avoir un chien de catégorie : quelles sont les règles ?
- Avoir un nouvel animal de compagnie (NAC) : quelles sont les règles ?
- Avoir un équidé (cheval, poney, âne, mulet, bardot) : quelles sont les règles ?
- Élevage de chiens et de chats
- Voyager à l'étranger avec son animal de compagnie
- Ramener un chien ou un chat de l'étranger : quelles sont les règles ?

### Questions – Réponses

- Animal domestique, non domestique, apprivoisé, de compagnie : quelles différences ?
- Quelles sont les espèces animales protégées ?
- Un particulier peut-il donner ou vendre des chiens et des chats ?
- Comment signaler une maltraitance animale et quelles sont les sanctions ?
- Doit-on assurer son animal de compagnie ?
- Que faire en cas de perte d'un animal de compagnie ?
- Peut-on promener son chien sans laisse ?
- Que faire en cas de morsure par un chien ?
- Que faire quand on trouve un chien ou un chat errant ?
- Que faire lorsque son animal de compagnie est mort ?
- Que faire d'un animal trouvé mort sur la voie publique ?
- A-t-on le droit de nourrir les pigeons ?
- A-t-on le droit de nourrir les chats dans la rue ?
- Que devient un animal de compagnie en cas de séparation du couple de propriétaires ?
- Un particulier qui élève des animaux peut-il les tuer lui-même pour les manger ?
- Les chiens d'aveugle sont-ils admis dans les magasins ?
- Dans quelles conditions un animal de compagnie peut-il être admis en Ehpad ?

Toutes les questions réponses

### Pour en savoir plus

- Tout savoir sur les animaux de compagnie : conseils et réglementation  
Source : Ministère chargé de l'agriculture
- Animal de compagnie : obligations des éleveurs  
Source : Ministère chargé de l'économie
- Vivre avec un animal de compagnie  
Source : Ministère chargé de l'agriculture
- Détenzione ou acquisition d'un animal non domestique par un particulier  
Source : Ministère chargé de l'environnement

### Où s'informer ?

- Pour toute question sur le fichier national d'identification des carnivores domestiques :

#### I-CAD, identification des carnivores domestiques

Organisme agréé pour gérer le fichier national d'identification des carnivores domestiques (chiens, chats et furets)

##### Par téléphone

09 77 40 30 77

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Appel non surtaxé

##### Par messagerie

Accès au formulaire de contact

##### Par courrier

112-114 avenue Gabriel Péri  
94246 L'Haÿ-les-Roses Cedex

- Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

### Services en ligne

- [Déclarer à l'I-cad un animal domestique trouvé \(chat, chien, furet\)](#)  
Téléservice
- [Déclaration de détention d'animaux d'espèces non domestiques](#)  
Formulaire
- [Déclaration de détention d'animal de compagnie appartenant à une espèce exotique envahissante](#)  
Formulaire
- [Demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées](#)  
Formulaire
- [Demande d'aide à l'importation d'animaux vivants](#)  
Formulaire
- [Déclaration de détention d'animaux de compagnie appartenant à une espèce exotique envahissante – Guyane](#)  
Formulaire
- [Déclaration d'activité – Professionnel exerçant des activités en lien avec les animaux de compagnie domestiques](#)  
Formulaire



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)